

## Compte rendu du Conseil Municipal Du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

Monsieur le Maire constatant l'existence du quorum ouvre la séance à 19h précises et désigne un secrétaire de séance en la personne de Madame Aurore Prouveur.

Cette dernière procède à l'appel.

- Sont présents : Monsieur le Maire, PETIT Alain, REFFAS Alain, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, DEFONTAINE Bernard, PRUVOST Peggy, BONIFACE Patrick, BRAME / VERSTRAETE Anne Marie, LIEVAIN Michel, DE NANTEUIL Christian, JONVILLE Yves, LIROT / ROUSSEL Nathalie, POULAIN / DESFFRENNES Brigitte, FRENO Marina, VANBENEDEN Yves.
- Sont représentés : Mme DEFFONTAINE / NOEL, Mr LEPERS, Mme MARESCAUX / DUHAMEL, Mr NEUKERMANS, Mme VERRIEST.
- 
- Sont absents : Madame DORMIEU / DUCHATEL Constance, Madame GOSSART / LECLERCQ Laurence, Monsieur CARELS (arrive avant le vote de la délibération N°7)

Monsieur le Maire invite le conseil à s'exprimer sur le dépôt d'une délibération complémentaire à l'ordre du jour initial :

Le conseil Municipal approuve le principe de dépôt à **l'unanimité**.

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la séance du conseil **du 19 avril 2018**.

Madame Fréno annonce que son groupe votera contre trouvant que le compte rendu est trop synthétique et ne reflète pas assez le contenu précis des débats.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 Avril 2018 est **adopté par 17 voix contre 3**

Monsieur le maire invite les élus à passer à l'ordre du jour :

### **Délibération N° 2018100101**

#### DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR

Il s'agit de relancer le bureau de l'AFR . Monsieur le Maire explique que la direction administrative de la commune en 2014, a omis de faire reconstituer ce bureau. Il est donc indispensable de le faire pour que ses décisions soient valides.

Une partie des membres du bureau de l'AFR étant désignée par le conseil municipal, trois titulaires et deux suppléants sont élus à l'unanimité : Messieurs A. Degryse, M Debondues et D. Cazier (titulaires) et Monsieur C. Glorieux et G. Debaert (suppléants).

### **Délibération N° 2018100102**

#### DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre de la dissolution du SIGDV dont la compétence a été reprise intégralement par la MEL , Monsieur le Maire expose que ce syndicat a acté ses ultimes comptes desquels ressort un excédent de 45 040,19 Euros à répartir selon le critère démographique des communes membres. Pour la commune de Willems le montant est de 158,04 Euros.

Le conseil approuve, à l'unanimité l'arrêt des comptes du SIGDV et la restitution d'une quote part du résultat excédentaire à la ville de Willems.

### **Délibération N° 2018100103**

#### **SOUTIEN FINANCIER A UN SALARIE D'UNE ENTREPRISE WILLEMOISE CANDIDAT AUX FINALES NATIONALES DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à concourir à la logistique de soutien à Monsieur Miral, salarié d'une entreprise Willemoise (EQUINOX) et candidat aux finales du Meilleur Ouvrier de France. Après avoir rappelé son respect et son estime pour le travail manuel artisanal, fleuron de l'histoire du monde rural, après avoir dit sa fierté qu'un Willemois soit partie prenante de ce grand concours des Meilleurs Ouvriers de France, après avoir souhaité un plein succès à Monsieur Miral, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à lui accorder un soutien financier de 450€ pour la réalisation de l'œuvre qu'il présentera aux finales.

Monsieur Reffas , Adjoint au Maire ajoute qu'il souhaiterait que l'œuvre une fois terminée puisse être valorisée et présentée aux Willemois dans le cadre d'une exposition en mairie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Délibération N° 2018100104**

#### **SIDEN – SIAN : ADHESION DES COMMUNES**

Monsieur le Maire invite le conseil à exprimer un avis sur l'adhésion d'un certain nombre de collectivités territoriales au SIDEN – SIAN.

Le conseil rend un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération N° 2018100105**

#### **SIDEN – SIAN : RETRAIT DE LA COMMUNE DE MAING ( nord)**

Monsieur le Maire demande aux élus de s'exprimer sur le retrait de la commune de Maing du SIDEN – SIAN

Le conseil rend un avis favorable à l'unanimité

### **Délibération N° 2018100106**

#### **PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a constaté de graves troubles à l'ordre public aux abords des écoles, des enceintes sportives et rue Marcel Derieppe (motards particulièrement violents à l'égard de la population) et qu'en tant que Maire, très soucieux des questions de sécurité, il est intervenu en personne pour que l'ordre puisse être respecté.

Il souligne qu'auparavant, des arrêtés d'interdiction des motos sur les sites avaient été pris et non respectés. Il fait part d'actes de rébellion qu'il a subi et de son agression par ces voyous au moment où il intervenait pour les empêcher de nuire.

Il évoque également les tentatives d'intimidations dont il a été victime jusqu'à son domicile de la part des « squatters » du parking de la Clef des Champs manifestement mécontents des opérations de maintien de l'ordre conduites par la mairie.

Monsieur le Maire informe qu'il a déposé plainte contre ces différents actes.

Or, la loi accorde la protection fonctionnelle aux élus lorsqu'ils sont victimes dans l'exercice de leurs fonctions de tel comportements et qu'ils ont décidé de se défendre.

Le conseil est donc sollicité pour accorder à Monsieur le Maire cette protection fonctionnelle.

Monsieur Vanbeneden fait remarquer que « le dialogue avec les jeunes » aurait pu éviter d'en arriver à cette situation.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Vanbeneden que l'inaction ne peut être érigée en morale, que le laxisme n'est pas une politique publique, que deux autres familles ont été agressées par ces délinquants malgré la tentative d'un dialogue avec les jeunes en question.

Il ajoute qu'un des jeunes voyous a fait l'objet d'une plainte, a été placé en garde à vue et doit être jugé le 7 Novembre prochain

Monsieur Reffas complète les propos de Monsieur le Maire en constatant que la société a changé et qu'on ne peut se contenter d'un « dialogue » avec des agresseurs .

Monsieur Deffontaine , adjoint au Maire, cite , quant à lui, de concrets exemples récents d'agressions violentes.

Le conseil municipal accorde , **par 17 voix contre 3** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

### **Délibération N° 2018100107**

#### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Reffas aux fins de présentation de la décision budgétaire modificative

Monsieur Reffas indique que des investissements complémentaires sont budgétisés puisque nous avons depuis le budget primitif 2018 , reçu notification d'un nombre conséquent de subventions d'équipement que la ville est allée chercher auprès de l'Etat, du département et de la MEL .

Il informe également le conseil des redéploiements et ajustements de crédits sur la section de fonctionnement.

Madame Fréno interroge Monsieur Reffas sur les compléments de crédits à l'intérieur du chapitre 011 et la diminution de crédits au compte 6411. Réponse lui est fournie par Monsieur Reffas.

La décision modificative budgétaire est adoptée **par 17 voix et 4 abstentions.**

### **Délibération N° 2018100108**

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES, ARTISTIQUES ET LUDIQUES ANNEE 2018

Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter les subventions municipales accordées au judo et au football.

Le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

### **Délibération N° 2018100109**

#### SUBVENTION EXEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1320 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Condorcet au titre d'une classe verte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération N° 2018100110**

### CONVENTION AVEC L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE – MONTANT DU FORFAIT PAR ELEVE WILLEMOIS ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018.

Monsieur le Maire expose au conseil que les dispositions législatives et réglementaires ont changé quant à l'assiette des subventions attribuables aux établissements gérant une école libre.

Cela a pour conséquence une forte augmentation de ce qui était jusqu'alors attribué annuellement à l'école Sainte Marie.

Monsieur le Maire précise qu'il en a pris acte mais propose au conseil municipal l'étalement sur, au plus, cinq ans de cette charge supplémentaire à compter de l'exercice budgétaire 2018.

Madame Fréno regrette que la commission municipale n'ait pas été saisie pour examiner cette question.

Le conseil municipal adopte la délibération par **17 voix et 4 abstentions**

## **Délibération N° 2018100111**

### TARIFICATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi par la société EURAFIBRE d'une demande de passage de la fibre optique sur des poteaux situés rue de Hem pour équiper une entreprise située à Robigeux.

Il propose au conseil d'autoriser ce passage mais comme il s'agit d'une utilisation du domaine public communal, il invite les élus à fixer une tarification de l'ordre de 40 euros annuels par poteau.

Le conseil municipal approuve la délibération à **l'unanimité**.

## **Délibération N° 2018100112**

### CONCESSION DE TROIS PLACES DE PARKING PUBLIC A LOGIS METROPOLE MOYENNANT REDEVANCE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de concéder à Logis Métropole trois places de parking public dans la cadre du projet de construction d'un bâtiment de bureaux rue Louis Clermont, précisant que Logis Métropole peut techniquement réaliser 42 places mais que le code de l'urbanisme en exige 45 en tout.

Il demande également au conseil de procéder à la tarification de ces trois places de parking.

Monsieur Carels demande à Monsieur le Maire qui exactement s'acquittera de la redevance.

Monsieur le Maire répond que ce sera vraisemblablement l'acquéreur et que l'article 3 du projet de délibération prévoit une disposition comportant cession potentielle de la concession des places.

Le conseil municipal adopte la délibération par **17 voix et 4 abstentions**.

## **Délibération N° 2018100113**

### TAXE SUR PUBLICITE / PANNEAU LUMINEUX

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune entend installer un panneau d'informations à caractère lumineux sur le domaine public.

Il précise que ce panneau comportera également des encarts publicitaires. Il invite donc l'assemblée à se prononcer sur la tarification qui sera appliquée aux demandeurs d'encarts publicitaires.

Madame Fréno approuve cette initiative mais interroge sur la tarification ponctuelle en direction des commerçants Willemois qu'elle préférerait gratuite.

Monsieur le Maire répond que cette tarification a été abaissée par rapport à la pratique communément répandue en France.

Madame Freno alerte sur la moralité de certaines publicités. Monsieur le Maire répond que chaque demandeur devra signer une convention et qu'il sera à ce moment-là vigilant.

Monsieur Carels demande l'endroit précis du futur panneau. Monsieur le Maire indique que ce sera sur la place du marché, à un endroit le plus visible possible depuis la RD 90.

Le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

### **Délibération N° 2018100114**

#### ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Monsieur le Maire fait état d'admissions en non-valeur transmises par la trésorerie de Villeneuve d'Ascq et comprenant des non payés remontant à 2015 pour un total de 95,51 euros.

Il précise que ces non payés (car non recouvrables) correspondent essentiellement à de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **Délibération N° 2018100115**

#### ADHESION DE LA VILLE DE WILLEMS AU DISPOSITIF METROPOLITAIN « RYTHME MA BIBLIOTHEQUE ».

Monsieur le Maire sollicite le conseil aux fins de conventionner avec la MEL dans le cadre du dispositif métropolitain « rythme ma bibliothèque ».

Ce dispositif permet à la commune d'élargir fortement les heures d'ouverture de la médiathèque. Il garantit également une aide financière MEL à la commune, notamment par rapport au salaire d'une bibliothécaire et par rapport aux dépenses de modernisation du matériel acquis.

Monsieur Carels regrette qu'il n'y ait pas eu suffisamment de concertation avec les bénévoles.

Monsieur le Maire répond qu'il n'en est rien. Que plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet, qui incluaient des fonctionnaires, des élus, et des bénévoles.

La délibération est adoptée par **17 voix et 4 abstentions**

### **Délibération N° 2018100116**

#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE WILLEMS AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA MEL RELATIF A LA VIDEO PROTECTION URBAINE

Monsieur le Maire informe le conseil que le marché à bons de commande de la MEL relatif à la vidéo protection urbaine est en voie d'expiration et que la métropole le relance.

Les communes membres de ce dispositif mutualisé sont sollicitées pour autoriser la relance de ce marché et surtout pour confirmer leur adhésion au groupement de commande.

Madame Freno précise qu'il faut bien in fine valider la maintenance de cet équipement.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **Délibération N° 2018100117**

#### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)- EXTRA-SCOLAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec la CAF du nord concernant les activités extra-scolaires (mercredis récréatifs, centre de loisirs des petites vacances et centre de loisirs de juillet).

Le conseil à l'unanimité, adopte la délibération.

### **Délibération N° 2018100118**

#### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) – PERISCOLAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec la CAF du nord concernant les activités périscolaires (garderie du matin et du soir et activités de la pause méridienne.)

Le conseil à l'unanimité, approuve la délibération.

### **Délibération N° 2018100119**

#### TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Philippe Lopez, Directeur Général des Services Municipaux aux fins de commenter l'évolution du tableau des effectifs :

Ce tableau intègre des créations et suppressions de postes qui sont liées à des départs, des recrutements et des possibilités de promotions internes.

Monsieur Carels demande si le responsable technique sera remplacé.

Monsieur le Maire répond que le rôle de chef d'équipe a été pourvu en interne. Il précise, en ce qui concerne le poste de Bibliothécaire que nous recrutons finalement non plus un cadre A, mais un cadre intermédiaire de catégorie B.

Le conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

## **Délibération N° 2018100120**

### **PROJET D'ACQUISITION D'UN BÂTIMENT**

Monsieur le Maire expose :

Dans la suite logique de l'opération de développement économique territorial « Agrotech-Willems », une opportunité se présente d'étendre et de compléter cette activité :

Le bâtiment « Tiberghien » a en effet fait l'objet d'une cession à une personne privée au début de l'été 2018.

L'acte de vente a eu lieu mais un accord est possible entre cet acheteur et notre collectivité pour une rétrocession d'environ un quart du bien.

La rétrocession sus-mentionnée pourrait se faire dans un délai plus bref que prévu. C'est pourquoi, afin de pallier cette éventualité, je demande au Conseil Municipal de m'autoriser à conclure et signer tous actes juridiques et financiers relatifs à l'acquisition sus-évoquée.

Mr Carels interroge Monsieur le Maire sur le coût de l'acquisition.

Monsieur le Maire répond que la rétrocession se ferait sur environ un quart du bien. Nous sommes en train de saisir l'administration des domaines pour connaître le chiffre exact.

Le Conseil adopte la délibération par 14 Voix contre 4 et 3 abstentions.

### **POINTS D'INFORMATION :**

- Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal sa décision visant à relancer les baux ruraux.
- Il évoque également la pose, sur plusieurs lieux sensibles de la commune de 7 défibrillateurs, et annonce une réunion à venir avec les professionnels de santé pour en installer d'autres dans les rues.
- Il informe les élus que les travaux de rénovation, de modernisation et d'agrandissement progressif de la cantine scolaire auront bien lieu en 2019 et que la ville vient de valider un avant-projet sommaire, une étude de faisabilité d'un cuisiniste et une enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Il fait part également d'un courrier de Madame Brigitte LASSON à la MEL concernant la mise en sécurité de la piste cyclable reliant Willems à Toufflers.

Madame LASSON remercie la MEL de la qualité de l'ouvrage et Monsieur le Maire pour son soutien actif auprès de la MEL sur ce dossier.

### **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'OPPOSITION :**

- Sur le coût final de rénovation du bâtiment administratif « CADDY », Monsieur le Maire indique que la période de clôture du chantier approche et que ce sera précisément le moment d'établir un bilan financier de l'opération. Il rappelle toutefois à l'opposition qu'elle n'a pas voté l'achat à prix modique du foncier à L'EPF, qu'elle n'a pas approuvé non plus la rénovation d'un bâtiment public

destiné notamment à l'accueil des activités associatives Willemoises, et chose encore plus incroyable, qu'elle n'a pas voté la demande de subvention au département. Celle-ci a pourtant été couronnée de succès à hauteur de 84 600 euros !

- Sur le bilan d'activité Agrotech, Monsieur le Maire rappelle que la structure a ouvert ses portes le 2 Mai 2018 ; qu'à ce jour, après 6 mois d'existence, elle a accueilli 33 créateurs d'entreprises. A comparer à Blanche Maille qui existe depuis plus longtemps, nous sommes dans l'épave (Blanche Maille : 36 créateurs d'entreprises).

Quant à Euratechnologies, sa structure bien plus ancienne encore accueille 73 participants en 2018. Cette première montée en charge constitue donc un succès.

- Sur les remarques, par voie de presse, du Préfet du Nord à propos des problèmes d'accessibilité de Willems, Monsieur le Maire commence par déplorer que le préfet examine la situation à partir de son bureau alors qu'il a été invité à Willems pour l'inauguration du Pôle Eclat et de l'Agrotech et qu'à ce jour, il n'est toujours pas venu. Il va demander à le rencontrer instamment pour clarifier la situation. D'autant que par ailleurs, il attend de sa part toutes propositions qui permettraient de maintenir les écoles, les commerces et services publics en général sur la commune.

Quant aux futurs logements qui soit disant « aggraveraient », selon l'opposition, la circulation en voiture, Monsieur le Maire rappelle qu'ils sont sans commune mesure avec les prochains 600 logements prévus à Baisieux et pour lesquels personne ne se manifeste pour autant...

Enfin Monsieur le Maire insiste une nouvelle fois sur les démarches qu'il ne cesse d'effectuer auprès de la MEL en matière de voirie et qui sont en voie d'aboutir :

- Rénovation de la RD 700 d'ici à 2024.
- Asphaltage de la RD 64 inscrit au programme budgétaire « Voirie » de la MEL dès cette année .
- Reconstitution corrélative d'un chemin pavé entre Willems et Hem pour le Paris-Roubaix, pour les loisirs, pour l'hippomobile, pour le vélo, la marche à pied etc....

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.